



AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE VIRTUELLE

Projet de catégorie B avec étude des incidences sur l'environnement.

Demandeur et adresse postale : SPWMI - Direction des Voies hydrauliques de Charleroi - Rue de Marcinelle, 88 à 6000 Charleroi.

Objet : Demande de permis unique relative à la construction d'une nouvelle écluse de classe CEMT Va et de ses ouvrages annexes sur le canal Charleroi-Bruxelles à Gosselies, à côté de l'écluse existante et au renouvellement du permis d'environnement d'une centrale hydroélectrique.

Lieu d'implantation : Canal Charleroi-Bruxelles - Rue de la Ferté à 6041 Gosselies

La Ville de Charleroi et les Communes de Courcelles et Pont-à-Celles ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Le Collège communal de Pont-à-Celles porte à la connaissance de la population que le SPWMI - Direction des Voies hydrauliques de Charleroi invite la population à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude des incidences sur l'environnement ;
4. de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La vidéo sera accessible en ligne les **22 et 23 avril 2021** via le lien Internet <http://ecluse-gosselies.be>

Les personnes auprès desquelles des informations peuvent être obtenues, pendant ces deux jours entre 8h et 17h, sont Monsieur Kévin DUMOULIN (Bureau d'études agréé GREISCH - 04 364 02 15 - kdumoulin@greisch.com) ou Monsieur Benjamin NOEL (SPWMI - 081 77 30 36 - benjamin.noel@spw.wallonie.be).

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous au service Cadre de vie 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaires.

Toute personne peut également solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne soit le **19 avril 2021**.

Toute personne peut, dans un délai de **15 jours** suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au **10 mai 2021**, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude des incidences, en les adressant par écrit au collège communal d'une des communes concernées, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur. Durant cette période, la vidéo reste disponible sur le site <http://ecluse-gosselies.be>. **Pour la Ville de Charleroi** : soit en les envoyant au Collège communal de la Ville de Charleroi - Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi ; soit en les déposant à la Maison Communale Annexe de Gilly, Service du Permis d'environnement, Place Jules Destrée, 2ème étage - exclusivement sur rendez-vous (071 86 39 29 - une personne à la fois), soit en les envoyant par courriel à permisenvironnement@charleroi.be. **Pour la Commune de Courcelles** : Les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation vidéo et de la réception des observations peuvent être consultées sur la publication officielle de la Commune de Courcelles ainsi que sur son site Internet. **Pour la Commune de Pont-à-Celles** : soit par courrier postal adressé au Collège communal de Pont-à-Celles 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles, soit par mail via environnement@pontacelles.be

A Pont-à-Celles, le 29/03/2021.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. TAVIER